

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2025-263						
OBJET	Recommander au conseil l'adhésion de la Ville de Laval à la 2e Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (DIPAA) 2025-2034							
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2025-01-22 Date CM souhaitée : 2025-02-04								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" data-bbox="73 650 1518 747"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2019-04-02</td> <td>CM-20190402-290</td> <td>PROPOSITION ACCEPTÉE - DÉCENNIE INTERNATIONALE DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> La conseillère Jocelyne Frédéric-Gauthier dépose un avis de proposition afin de souligner la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine et demande d'en discuter immédiatement.</p> <p>Tous les membres du conseil acceptent.</p> <p>ATTENDU QUE l'Organisation des Nations Unies (ONU) a proclamé la décennie 2015-2014 comme la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine;</p> <p>ATTENDU QUE la Ville de Laval adhère aux objectifs de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine qui sont le respect, la protection et la réalisation de droits des personnes d'ascendance africaine, la promotion du patrimoine et de la culture des personnes d'ascendance africaine et l'adoption de cadres juridiques visant l'élimination de la discrimination;</p> <p>ATTENDU QUE la Décennie vise à promouvoir la reconnaissance, l'équité, la justice sociale pour une pleine participation des personnes d'ascendance africaine;</p> <p>ATTENDU QU'à Laval comme ailleurs, les personnes d'ascendance africaine contribuent à l'édification de la société et cependant font face à davantage d'obstacles structurels;</p> <p>ATTENDU QUE Laval entend, dans sa Vision stratégique 2035, «coordonner harmonieusement l'action des partenaires pour favoriser l'inclusion sociale et culturelle»;</p> <p>ATTENDU que plus de 33 000 Lavalloises et Lavallois appartiennent aux communautés noires;</p> <p>ATTENDU QUE plusieurs autres juridictions, comme le Canada, ont souligné la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine et que le gouvernement canadien s'est engagé à respecter les principes qui y sont énoncés;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier APPUYÉ PAR : Gilbert Dumas</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>que le conseil municipal souligne son adhésion à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine 2015-2024.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2019-04-02	CM-20190402-290	PROPOSITION ACCEPTÉE - DÉCENNIE INTERNATIONALE DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2019-04-02	CM-20190402-290	PROPOSITION ACCEPTÉE - DÉCENNIE INTERNATIONALE DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE						

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2025-263
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>La Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine est une initiative de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dont la première a été proclamée en 2014 dans le but de protéger et de promouvoir les droits des peuples descendants d'Afrique et de reconnaître leur participation à l'enrichissement d'autres cultures. Le 2 avril 2019, le conseil municipal a voté à l'unanimité l'adhésion de la Ville de Laval à cette première DIPAA 2015-2024, marquant ainsi son engagement à réaliser les objectifs qui y sont énoncés, notamment, le respect, la protection et la réalisation de droits des personnes d'ascendance africaine, la promotion du patrimoine et de la culture des personnes d'ascendance africaine et l'adoption de cadres juridiques visant l'élimination de la discrimination.</p> <p>À travers le Plan d'action du Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle de Laval (CRIDE), la Ville s'est engagée à réaliser un événement pour célébrer cette première Décennie.</p> <p>Cet événement (panels thématiques, animation culturelle) organisé par la Ville et ses partenaires de la Table de concertation des Afrodescendant.e.s de Laval (TCDAL) aura lieu le 28 février 2025 à la Place Bell de Laval afin de faire un état des lieux sur la participation politique, économique, sociale et culturelle des personnes d'ascendance africaine, promouvoir et valoriser leur héritage et leur contribution à la richesse collective</p> <p>Attendu que le 17 décembre 2024, l'Assemblée générale de l'ONU a proclamé la deuxième Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2034 et que le gouvernement du Canada a soutenu cette 2e DIPAA dès le lendemain de son adoption, le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social recommande l'adhésion de la Ville de Laval à cette 2e DIPAA afin de poursuivre son engagement à consolider les caractéristiques de Laval comme collectivité accueillante et inclusive et à promouvoir la richesse et la contribution des communautés ethnoculturelles, notamment les communautés d'ascendance africaine, à l'édification de la société lavalloise. Cette adhésion pourrait être soulignée lors de l'événement du 28 février 2025.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2025-263
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <ul style="list-style-type: none">- ATTENDU QUE l'Organisation des Nations Unies (ONU) a proclamé la 2e Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine 2025-2034 et qui a pour thème « Personnes d'ascendance africaine: considération, justice et développement »;- ATTENDU QUE le gouvernement du Canada soutient l'adoption de cette deuxième Décennie;- ATTENDU QUE la Ville de Laval adhère aux objectifs de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine qui sont le respect, la protection et la réalisation de droits des personnes d'ascendance africaine, la promotion du patrimoine et de la culture des personnes d'ascendance africaine et l'adoption de cadres juridiques visant l'élimination de la discrimination;- ATTENDU QUE la Décennie vise à promouvoir la reconnaissance, l'équité, la justice sociale pour une pleine participation des personnes d'ascendance africaine;- ATTENDU QU'à Laval comme ailleurs, les personnes d'ascendance africaine contribuent à l'édification de la société et cependant font face à davantage d'obstacles structurels;- ATTENDU QUE Laval entend, dans sa Vision stratégique 2035, « coordonner harmonieusement l'action des partenaires pour favoriser l'inclusion sociale et culturelle »;- ATTENDU que selon les données du dernier recensement de 2021 de Statistique Canada, 38 425 Lavalloises et Lavallois appartiennent aux communautés noires, ce qui représente près de 9% de la population lavalloise;- ATTENDU QUE la Ville a adhéré à la 1ere Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (DIPAA);- ATTENDU QUE Laval a adopté le Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle dans lequel, elle s'engage, entre autres, à lutter contre les préjugés, la discrimination et le racisme dont font face les communautés ethnoculturelles; <p>Il est recommandé d'adhérer à la 2e Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine 2025-2034.</p>		